

Séminaires de formation continue

**La protection de l'enfant :
mesures de protection**

5 décembre 2022

**La protection de l'enfant :
aspects de procédure**

6 décembre 2022

LA PROTECTION DE L'ENFANT : MESURES DE PROTECTION

Public concerné

Juges, greffiers/ères, avocat·e·s, membres des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte, collaborateurs/trices des services sociaux, des services de la protection de la jeunesse et de l'enfance, travailleurs/euses sociaux/ales, médiateurs/trices.

Contenu

Ce cours présente les différentes mesures de protection de l'enfant ainsi que leur mise en œuvre par les différents intervenants en protection de l'enfance. Une conférence traitera de manière spécifique de la problématique du placement d'enfants. La journée présentera en outre les bénéfices de la médiation en tant que mesure de protection et indiquera comment les services de protection peuvent soutenir les parents en difficulté.

Intervenantes

Isabelle Bieri, ancienne présidente de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte, médiatrice accréditée

Virginie Jaquier, avocate, chargée d'enseignement à l'Université de Genève, présidente de Iuris Conseil Junior

Suzana Lukic, cheffe du support juridique, Service des curatelles et tutelles professionnelles, Vaud

Micaela Vaerini, docteure en droit, avocate spécialiste FSA droit de la famille, lectrice à l'Institut de Recherche et de Conseil dans le domaine de la famille, chargée d'enseignement à l'Université de Genève, responsable de la formation

Date

Lundi 5 décembre 2022, de 9h15 à 16h40

Délai d'inscription

5 novembre 2022

LA PROTECTION DE L'ENFANT : ASPECTS DE PROCÉDURE

Public concerné

Juges, greffiers/ères, avocats/es, membres des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte, collaborateur/trices des services sociaux, des services de la protection de la jeunesse et de l'enfance, travailleurs/euses sociaux/ales, médiateurs/trices.

Contenu

Ce cours présente les différents droits procéduraux reconnus à l'enfant en matière de protection de l'enfance (Code civil et Code de procédure civile) et traite leur mise en œuvre, à la lumière du droit international (jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme). Une approche pratique est garantie grâce à l'intervention de deux magistrats, une avocate et une psychologue.

Les témoignages de l'audition des enfants et de leur représentation devant le juge de protection feront l'objet de deux présentations. La journée se clôturera avec la présentation des nouvelles dispositions du Code civil concernant le droit et l'obligation d'aviser les autorités de protection.

Intervenant-e-s

Stéphane Raemy, avocat diplômé en protection de l'enfant (IUKB), président du Tribunal civil de la Sarine

Isabelle Lammerant, docteure en droit, Master 2 en psychopathologie et psychologie clinique (Lyon 2), psychologue clinicienne, psychothérapeute à Saint-Genis-Pouilly (France, Ain), chargée de cours à l'Université de Fribourg, consultante adoption au Service social international

Wanda Suter, juge de paix de la Sarine, présidente de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte

Micaela Vaerini, docteure en droit, avocate spécialiste FSA droit de la famille, lectrice à l'Institut de Recherche et de Conseil dans le domaine de la famille, chargée d'enseignement à l'Université de Genève, responsable de la formation

Date

Mardi 6 décembre 2022, de 9h15 à 16h40

Délai d'inscription

6 novembre 2022

Frais d'inscription

CHF 400.- le séminaire

Remarque : prix spécial de CHF 700.- pour une inscription simultanée aux deux séminaires.

Direction

Alexandra Jungo, Professeure à la Faculté de droit de l'Université de Fribourg

Responsable des formations

Micaela Vaerini, docteure en droit, avocate spécialiste FSA droit de la famille, lectrice à l'Institut de Recherche et de Conseil dans le domaine de la famille, chargée d'enseignement à l'Université de Genève, responsable de la formation

Lieu

Centre de formation continue de l'Université de Fribourg

Inscription et organisation

Service de la formation continue, Université de Fribourg

Rue de Rome 6, 1700 Fribourg

Tél.: 026 300 73 39

E-mail: formcont@unifr.ch

Inscription online: www.unifr.ch/formcont

Conditions d'annulation

Votre inscription est définitive. Pour tout désistement, nous vous prions de vous annoncer par écrit; la somme de CHF 50.- sera facturée pour couvrir les frais administratifs. En cas de désistement entre 2 et 4 semaines avant le début de la formation, la moitié du montant d'inscription sera facturée. La totalité de la finance d'inscription sera exigée si la renonciation est communiquée moins de 2 semaines avant le début de la formation.

L'abandon en cours de formation n'implique pas de remboursement. En cas d'un nombre insuffisant d'inscriptions, les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de reporter la formation, ce qui implique alors un remboursement total de vos frais d'inscription.